

Exclusif : quand l'Etat payait de faux professeurs du privé

LE COLLEGE DE L'ARNAQUE

Il truquait les emplois du temps, gonflait les effectifs, créait des postes imaginaires : comment le chef d'un grand établissement catholique de la région parisienne, déjà poursuivi pour détournement de fonds, a-t-il pu récidiver dans une prestigieuse institution de Seine-et-Marne ? Enquête

Au printemps 1995, rien ne va plus au collège privé du Paraquet, majestueuse bâtisse cachée au fond d'un parc, près du village de Saints, au creux d'un discret vallon de Seine-et-Marne. Le directeur est sur le départ. Il veut vendre et se retirer sur la côte. Le directeur en a assez, après vingt-deux années consacrées aux rejetons récalcitrants que des familles plus ou moins argentées lui envoient pour leur éviter les tentations du monde et s'éviter le regard des autres. Le cœur n'y est plus, le pensionnat va à vau-l'eau, les enseignants baissent les bras, les élèves s'émancipent dans les sous-bois, font le coup de poing dans les dortoirs et vocifèrent dans les salles de classe. Le pire est à craindre. Mais un sauveur s'annonce, presque tombé du ciel.

Jean-Jacques Gauthier a la cinquantaine rassurante, de l'autorité à revendre et des projets à foison. A Pâques, il se met sur les rangs et fait le tour du propriétaire. Le domaine des Côteaux qui abrite le collège a de beaux restes et de quoi le séduire : un parc de 19 hectares, un manoir néogothique où, dit-on, d'Artagnan fit étape, d'amples dépendances, un prix modéré, un contrat d'association avec l'Etat qui assoit apparemment le sérieux de l'entreprise et de son rendement futur. Ne manque qu'un capitaine à la barre. Gauthier est volontaire.

Dès le mois de mai, il se présente en nouveau patron à des troupes fourbues. Ses garanties sont solides. « J'appartiens au groupe Charlemagne », l'une des institutions privées les plus huppées du faubourg Saint-Germain, affirme-t-il. Il fait sonner ses titres comme autant de victoires promises : polytechnicien, diplômé d'anglais, de psychologie, de philosophie, agrégé de maths... Et quoi encore ? Mais l'homme force la conviction. Début juillet il dévoile aux parents d'élèves les lignes du nouveau

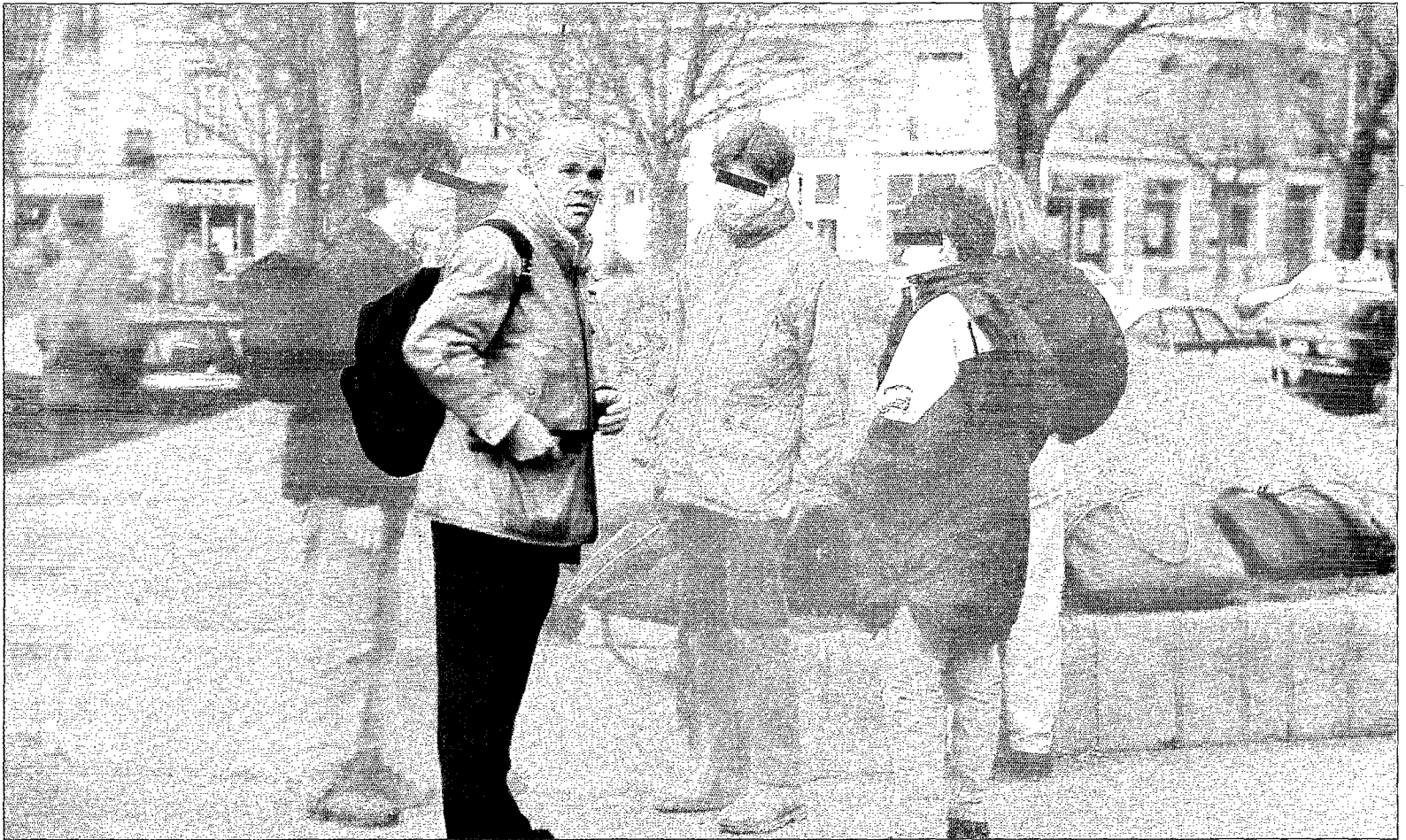
règlement écrit de sa main. Finie la pension Muche pour Topazes besogneux. Lui va « fabriquer une élite » et commencer, pour ce faire, par se débarrasser des enfants que la Dass confie au collège et qui dérangent, sous les cèdres bicentennaires. L'heure est au grandiose, « au projet à la fois propédeutique et correctif », à « l'assistanat pédagogique » avec, au loin, la perspective de rivaliser « en tournoi annuel avec Oxford et Cambridge ». Le résultat est immédiat : parents rassurés, potaches subjugués, professeurs motivés. Le 1^{er} août, Gauthier entre dans ses meubles et prend officiellement la gérance du Paraquet. Ses partenaires sont insoupçonnables : l'un, Didier Gaisset, préside l'institut Charlemagne ; l'autre, Arnaud Joly, dirige le cours des Petits-Champs. Il s'agit de deux établissements parisiens dorés sur tranche. Chacun lâche 1 million de francs et confie le pouvoir à Gauthier avant de retourner à ses affaires. L'été passe, plein de promesses.

La rentrée est plus morose. De la rénovation annoncée peu de traces, sinon les travaux entrepris dans le bureau du directeur. De l'élite en formation point de prémices : les gamins de la Dass forment toujours le quart de l'effectif. Les manuels

manquent, les magnétophones ont disparu, le rapporteur est une denrée rare. La cuisine se dégrade, le climat aussi. Curieusement, Jean-Jacques Gauthier s'est flanqué d'une espèce de doublure, affublée du titre officiel de directeur académique. La doublure est ainsi la seule autorité reconnue par le rectorat de Créteil. Mais le figurant se contente de signer la papperasse et de renvoyer chacun vers le vrai maître des lieux, avant de disparaître, officiellement terrassé par une dépression. Exit aussi le directeur de l'internat qui ne tient pas plus de dix jours dans les chambrées, tandis que la liste des partants s'allonge : un ouvrier, deux surveillants et bientôt la comptable vident les lieux. C'est

Des contrats en or

Le régime des contrats passés entre l'Etat et certains établissements privés a été institué le 31 décembre 1959 par la loi Debré. Les contrats d'association prévoient que l'Etat nomme les enseignants, prend en charge leur rémunération ainsi que leur formation et verse, en fonction des effectifs scolarisés, un forfait d'externat. A ces divers titres, le ministère de l'Education versera ainsi près de 36 milliards de francs l'année prochaine aux établissements privés sous contrat. A cette somme il convient d'ajouter les subventions octroyées par les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux ainsi que les versements des familles. L'institution Fénelon, par exemple, outre les sommes venues du conseil municipal, a perçu plus de 1 million de francs du conseil général de Seine-Saint-Denis en 1994 et une somme annuelle de près de 500 000 francs du conseil régional d'Ile-de-France. En échange de cette manne, les établissements privés « sous contrat » — ce qui n'est pas le cas des établissements « hors contrat » — s'engagent à respecter les règles et les programmes de l'enseignement public et sont théoriquement soumis à des inspections.



qu'il faut faire place nette. En effet, dès l'été, le frère de Gauthier a débarqué pour assurer l'entretien, suivi de peu par une nièce, promise aux factures, puis une belle-sœur, en charge de l'économat avant que ne s'annonce un neveu destiné à la surveillance... De son côté, M. le Directeur change de ton et de manière. Il cloisonne. Aux pions il interdit d'adresser la parole aux enseignants. Aux professeurs il proscribit « formellement » de critiquer « le système Paraclet » devant les parents. Aux élèves il suggère que leurs maîtres sont faillibles, et que lui seul détient le pouvoir absolu.

Le Paraclet vit à l'heure des humeurs du seigneur de l'endroit. Un matin, on l'entend hurler dans une classe : « Vous n'êtes que des chiens, je suis le maître ! » Le soir, il lance, sentencieux : « Je donnerai toujours raison aux élèves contre les professeurs. » Le ton monte, les portes claquent, les gifles aussi. Qu'un professeur vienne à manquer et Gauthier, omniscient, le remplace au pied levé. La nuit venue, le maître du lieu assure en personne la surveillance du dortoir des garçons. Etrange pédagogue qui s'entoure vite de quelques protégés. Les chouchous ont des privilèges. Deux fois par jour, par exemple, ils ont le droit exclusif de revendre des cigarettes à 1 franc pièce...

Tout va ainsi au Paraclet, entre petits trafics, savantes pressions et infimes lâchetés, jusqu'à ce jour d'automne où une main secourable abandonne une modeste coupure de presse dans la salle des professeurs. Trois petites colonnes de l'édition de Seine-Saint-Denis du « Parisien » daté de mai 1995, assurant qu'un certain Gauthier Jean-Jacques conseiller municipal RPR de Vaujours (93) et ancien directeur de l'institution Fénelon, bien connue dans la ville, a été démis de ses fonctions à la suite d'une plainte du recteur de Créteil pour faux en écriture et détournement de fonds... Panique dans les couloirs, surchauffe des lignes téléphoniques : vérification faite, Gauthier Jean-Jacques n'est autre que Jean-Jacques Gauthier, frappé depuis moins d'une année d'une interdiction définitive de diriger et d'enseigner dans tout établissement sous contrat d'association. Le Paraclet avait

Alors que le rectorat de l'académie de Créteil lui avait interdit d'exercer la fonction de directeur (document ci-dessous), Jean-Jacques Gauthier (ci-dessus) n'avait pas hésité, au printemps 1995, à présenter sa candidature pour diriger le collège du Paraclet.

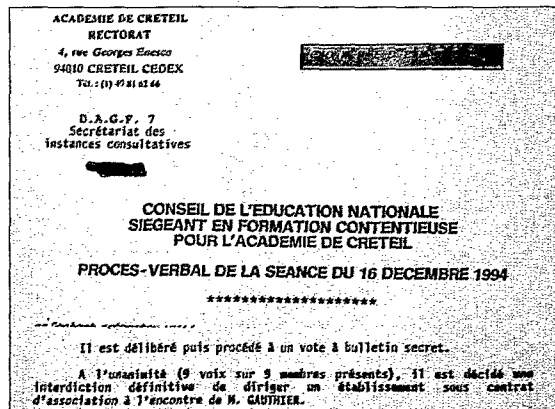
bien hérité d'un imposteur doublé d'un fort inquiétant personnage. L'homme n'aurait sans doute jamais renoncé aux splendeurs de Fénelon, qu'il dirigeait d'une main de fer depuis dix-sept ans sans de puissantes raisons. Il faut en convenir, à Vaujours, la place était bonne : une école primaire, un collège, deux lycées, une réputation flatteuse, un confortable pavillon de fonction, la considération du maire et la bénédiction de l'église... Gauthier ne pouvait rêver mieux.

Et pourtant le cauchemar est arrivé au printemps 1994 : un jeune prof découvre des bizarreries dans son emploi du temps et s'en ouvre aux responsables du rectorat. Après des années de sommeil approfondi, l'administration, intriguée, consent à s'ébrouer et dépêche sur place deux inspecteurs. Le premier,

venu rencontrer un professeur de gymnastique payé par l'Etat, trouve à sa place un économiste, qui normalement devrait être rémunéré par l'établissement. Le second, souhaitant vérifier les performances littéraires de Mme X., est conduit jusqu'à une classe où la dame qui professe n'a visiblement pas l'âge de cette Mme X. L'inspecteur découvre que Gauthier lui a tout simplement escamoté sa cliente ! Mme X percevait bien son salaire mais n'enseignait guère. La chasse aux enseignants fantômes peut commencer.

Début juin, la direction de l'enseignement catholique, jusque-là fort discrète, expédie sa directrice diocésaine sur place pour aider Gauthier à préparer sa défense et à « plaider

les circonstances atténuantes ». Curieuse réaction, car l'inspection de la vie scolaire qui suit est accablante. En fait d'irrégularités, c'est un système que l'on met au jour. Une dizaine de salariés, pour la plupart proches du directeur, sont rémunérés par l'Etat sans fournir le service exigé en retour. Certains sont payés deux fois, d'autres accumulent des heures supplémentaires imaginaires. Dans tous les cas, les initiés engrangent. Le modus operandi est enfantin. En début d'année, chaque enseignant est prié de signer un emploi du temps rédigé au crayon. Lequel, modifié comme il se doit par la direction, est expédié à l'administration.



Cette dernière ne vérifie rien et paie... De même, l'inventif patron maquille l'effectif des élèves et parvient ainsi à faire subventionner plusieurs classes hors contrat. A Fénélon il n'y a pas de petits profits. Gauthier en personne encaisse des heures fictives, fait rémunérer sa secrétaire sur un poste de documentaliste et offre le même traitement à son épouse. Les apparitions quotidiennes de la dame se limitent au réfectoire où elle se contente de prélever les repas familiaux.

Qui va protester ? Ni le responsable du matériel, qui, comme de juste, est le frère de Gauthier, ni la secrétaire administrative, qui se trouve être sa belle-sœur, ni la nièce, qui assure déjà la comptabilité, et pas davantage le « neveu » chargé de la sécurité. Qui se plaindrait alors que, selon les estimations les plus prudentes, 30 % des emplois du temps étaient truqués avec l'assentiment plus ou moins conscient de professeurs qui, il est vrai, n'avaient guère le choix ? Pris la main dans le sac, Gauthier ne s'émeut pas pour autant. Sûr de lui et de ses appuis il lance à la cantonade sa formule favorite : « Zéro problème ! » Une longue expérience justifie pareille placidité. Depuis des années l'homme fait ce qu'il veut, sans autre réprobation que le murmure. Précisément informés depuis des années de ses méthodes d'intimidation, l'administration comme le diocèse n'ont su concourir que dans la tiédeur ou l'inaction. Et pourtant les coups pleuvent avec les brimades. Absente pour cause de deuil familial, telle enseignante est un jour accueillie par un Gauthier furibond. Le directeur bourre de coups de pied la portière de sa voiture avant de gifler la malheureuse dans son bureau. Tel autre, à six mois de la retraite, est basement injurié pour avoir eu l'audace de solliciter quelques heures de dispense. On ne le reverra plus. Même la nuit, Gauthier veille. A la moindre incartade, il balance le mobilier des dortoirs par les fenêtres. Puis il expédie les indisciplinés dans le parc pour l'exercice. Un soir d'été, c'est une délégation syndicale qui a la surprise de se trouver enfermée dans l'établissement. Le directeur n'acceptera d'ouvrir les grilles que sous la menace de la force publique...

Il faut néanmoins reconnaître que l'homme sait à merveille s'assurer des concours. Ainsi, pas une élection municipale ne passe sans que plusieurs de ses féaux ne figurent sur les listes de droite qui alternent au pouvoir à Vaujours. Lui-même, qui se serait bien vu maire, est élu conseiller municipal en 1989. Pour son plus grand profit. D'abord il va se trouver dans l'agréable posture de voter en tant qu'élus de substantielles subventions qu'il percevra en tant que directeur. Des sommes qui excèdent de cinq à six fois les obligations légales, sans que l'on n'ait jamais pu connaître le nombre exact des enfants de la commune scolarisés à Fénélon. Pas plus de quinze, semble-t-il, pour 4 millions de francs octroyés en dix ans... En outre, Gauthier va parvenir à faire viabiliser par la municipalité une partie du parc de Fénélon transformé en quarante lots à bâtir, en échange du percement de deux nouvelles rues, dont l'utilité échappe au plus compréhensif des contribuables. Bonne affaire. Plus fort encore : la commune va acheter à Fénélon un terrain pour y édifier un gymnase de 12 millions de francs avec accès direct au lycée, dont les élèves de

Des associés compréhensifs

La bonne foi de Didier Gaisset et d'Arnaud Joly a-t-elle été surprise quand ils sont convenus de confier le destin du Paraclet à Jean-Jacques Gauthier et de le rémunérer à ce titre ? Pas le moins du monde. L'un et l'autre conviennent que leur collaborateur est interdit de direction. Que fait-il donc au Paraclet ? « Il gère », rétorquent-ils avec ensemble, ce qui consiste, selon Didier Gaisset, à « superviser l'organisation et le fonctionnement de l'établissement ». Nuance subtile mais guère surprenante de la part des deux associés, qui possèdent une rare expérience de l'enseignement privé, de ses arcanes et de ses hommes. Côte à côte depuis le début des années 80 à la direction du groupe Charlemagne, où les fils de ministres (toutes nuances confondues) se dégrossissent au contact des rejetons des plus vieilles familles de France, les deux hommes ont prospéré. D'abord ils ont lancé Efficom à Paris pour occuper le marché des BTS et de la formation en alternance, avant d'essaimer à Perpignan, Nîmes, Montpellier, Avignon et Lille. Puis ils créent la CPOG, officine de formation, qui, quelques jours après sa fondation, absorbe le cours des Petits-Champs avant d'engranger successivement le Paraclet et le cours Suger à Vaucresson. Prochain objectif, dit-on, le cours du Marais à Paris, qui fait l'objet d'un redressement judiciaire et dont le patron leur est associé de longue date. Les affaires semblent donc florissantes et les deux hommes forts soucieux de leur honorabilité. Didier Gaisset n'est-il pas l'un des représentants de l'Union nationale des Familles de France à la Commission de Classification des Œuvres cinématographiques. Il existe, en tout cas, un lieu où Gaisset et Joly peuvent converser à loisir de la situation du Paraclet, c'est le conseil d'administration du cours Suger où ils siègent aux côtés de... Jean-Jacques Gauthier, et dont le président, Yves Brunel, n'est autre que le conseil choisi par ledit Gauthier lors de sa comparution malheureuse devant la commission qui l'a frappé d'interdit. Le monde est petit.



Le collège du Paraclet. Jean-Jacques Gauthier avait embauché son épouse, son frère, sa belle-sœur, une nièce et un « neveu ».

Gauthier auront l'usage prioritaire. Après la découverte du détail de ces opérations, tout un petit monde a fait bloc pour protéger l'entrepreneur responsable avant de lui ouvrir le chemin d'un exil bien douillet. La direction diocésaine a semblé préoccupée de conserver le contrat d'association de Fénélon (et les subventions qui vont avec) plutôt que de condamner Gauthier et ceux qui profitaient du système et sont toujours en place. L'aumônier est même allé jusqu'à déplorer que « le bien spirituel ait été oublié » et que la « lettre de la loi » en ait « écarté l'esprit ». Pourtant Gauthier venait d'être sanctionné par décision unanime du conseil inter-académique, ce qui constituait, en soi, une première.

Même ton du côté des parents d'élèves, quand Xavier Lemoine, leur président départemental, vante « les trésors d'imagination » dont aurait fait preuve Jean-Jacques Gauthier, avant d'affirmer que ce dernier est innocent dans « l'esprit de la loi ». Il est vrai que Xavier Lemoine a des références : il est le directeur de cabinet de Pierre Bernard, maire de Montfermeil, suppléant du ministre Raoult, celui-là même qui refusa d'inscrire les enfants d'immigrés dans sa ville avant de consacrer cette dernière au Sacré-Cœur de Jésus et de rallier récemment les rangs de Philippe de Villiers.

L'attitude du rectorat de Créteil est en revanche moins explicable, l'inertie de la Direction de l'Action sanitaire et sociale qui compte une quarantaine de pensionnaires dans l'établissement, moins compréhensible. Les services rectoraux laissent depuis des mois la direction effective du Paraclet à Jean-Jacques Gauthier. Depuis le 24 novembre dernier, pourtant, ils sont parfaitement au courant de la situation : les nouvelles fonctions qu'exerce le directeur interdit, la violence qu'il laisse monter à l'abri des regards, la délinquance qui gagne avec la drogue, les plaintes du voisinage et l'absentéisme de la moitié des enseignants poussés à bout...

Au terme d'un long embarras et devant notre insistance, le secrétaire général adjoint du rectorat a bien voulu convenir qu'il « subodore que Gauthier a bien pris des fonctions pour lesquelles il est interdit ». Heureux hasard, l'inspection tant attendue

aurait enfin lieu... la semaine même de la publication de cette enquête dans « le Nouvel Observateur ».

Aurait-on voulu ménager l'enseignement privé ou, plus prosaïquement, tenter de masquer le fait que ni les collectivités locales ni l'Education nationale n'ont les moyens réels de contrôler la destination des milliards destinés à l'enseignement privé sous contrat, milliards qui n'assurent pas moins de 70 % de son financement ? L'Académie de Paris ne dispose que de deux inspecteurs de la vie scolaire pour s'assurer du fonctionnement des 229 établissements publics et des 14 institutions privées que compte la capitale...

Enquête (RED) de ROLAND BARISEEL, LAURENT CATHERINE, JEAN-BAPTISTE DROUËT

N. B. : Joint par téléphone au collège du Paraclet, M. Gauthier a d'abord refusé de répondre à nos questions, puis accepté un rendez-vous à Paris, avant de se raviser et de nous expédier une télécopie précisant : « Après réflexion et sur les conseils de mon avocat, je vous prie de noter que je ne souhaite répondre à aucune question pendant le déroulement de l'instruction. »